

BIENVENUE À / WELCOME TO



Un camping VR et chalets Parkbridge

**NOUS SOUHAITONS
AVOIR DE VOS
NOUVELLES!**

Courts séjours
Réception par courriel peu de temps
après le départ.

Saisonniers
Réception par courriel à la mi-saison.

**N'OUBLIEZ PAS DE REPENDRE
AU SONDAGE!**



LÉGENDE

- | | | |
|-----------------------|---|----------------------------|
| Saisonnier Régulier | 700 à 932 - Secteur du Faubourg
1316 à 1378 - Secteur des ventes
1000 à 1243 - Carrefour Moreau
1305 à 1587 - Secteur de l'Oasis | Voyageur 2 Services/15 amp |
| Saisonnier 4 mois 1/2 | 03 à 446 - Secteur des Pionniers | Voyageur 3 Services/30 amp |
| | | Voyageur 3 Services/50 amp |
| | | Cabines Prêt-à-camper |
| | | Chalets Prêt-à-camper |
-
- | | | |
|-----------------|------------------------|---------------------|
| "Pull Thru" | Baseball | Accueil |
| Basketball | Football | Salle Communautaire |
| Piscine | Pétanque | Station de Vidanges |
| Mini-Golf | Jeux de palet | Recyclage |
| Deck Hockey | Fers | Stationnement |
| Terrain de jeux | Restaurant Dépanneur | Entrée Contrôlée |
| Jeux d'eau | Plage | Bloc Sanitaires |
| Étang de pêche | Bar Laitier | Compacteur |
| Croquet | Volleyball | Buanderie |
| Tennis | Microphone | Trampoline |
| Arcade | Point de rassemblement | |

No du site

Date de départ

Mot de passe Wi-Fi

(418) 831-1311 | DomaineDeLaChute@Parkbridge.com
74 Chemin de la Chute, Saint-Apollinaire, QC G0S 2E0

Un Camping VR et chalets Domaine de la Chute

Politique d'annulation

VR Voyageurs/Tente

Si le campeur donne un préavis de plus de 7 jours, des frais d'administration de 20 \$ (plus les taxes applicables) seront facturés. Toute annulation dans un préavis de moins de 7 jours entraînera la perte, pour le campeur, du dépôt initial.

Cahlets

Si le campeur donne un préavis de plus de 14 jours, des frais d'administration de 20 \$ (plus les taxes applicables) seront facturés. Toute annulation dans un préavis de moins de 14 jours entraînera la perte, pour le campeur, du dépôt initial.

Règlements

- La vitesse maximale est de 10 km/h sur le site en tout temps.
- Les bicyclettes sont permises jusqu'à 20h00. Les usagers de bicyclettes doivent respecter la vitesse permise de 10 km/h.
- L'arrivée est à partir de 13h et le départ doit se faire pour 12h pour les sites de VR.
- Pour les chalets et cabines, l'arrivée est à partir de 16h et le départ doit se faire pour 11h.
- Maximum de 6 personnes et un seul équipement de camping par terrain.
- Les 'beignes' sont obligatoires pour les VR qui se branchent aux égouts.
- Tous les visiteurs doivent s'enregistrer à l'accueil dès leur arrivée et payer les frais d'entrée. Ceux-ci doivent se stationner sur les sites identifiés à cet effet.
- Les feux de camp sont permis dans les endroit indiqués. Votre feu de camp ne doit pas dépasser un mètre de haut. Assurez-vous que le feu est bien éteint avant de vous retirer pour la nuit. Vous êtes entièrement responsable des dommages occasionnés par vos feux.
- Il est interdit de déplacer les tables et/ou les ronds de feux sur un autre terrain/site.
- Le couvre-feu est à 23h chaque soir. Exception à minuit le samedi. SVP respectez vos voisins.



Les animaux doivent toujours être tenus en laisse et ne doivent pas déranger le voisinage. Vous devez ramasser leurs excréments en tout temps. Les animaux sont interdits dans tous les endroits publics tels que piscine, salle communautaire, restaurant et sur les surfaces de jeux.

- Les parents sont responsables de surveiller leurs enfants, particulièrement dans les salles de bains, dans les parcs et à la piscine/plage.
- La baignade est permise seulement quand il y a un(e)sauveteur(e) présent(e).
- Les déchets et le recyclage doivent être déposés dans les conteneurs appropriés. Il est strictement défendu de déposer dans le conteneur à déchet de la ferraille, de la roche, des branches, gazons ou des cendres de foyer.
- Il n'est pas permis de laver un véhicule sur un terrain, ceci doit se faire dans un lave-auto.
- SVP respectez les lieux et l'environnement, pas de vandalisme. Vous devez protéger la flore, la nature et l'environnement. Il est défendu de couper, d'émonder, d'écorder, de planter des clous ou d'endommager les arbres; que ce soit sur le terrain du camping ou dans les boisés qui l'entourent. L'installation de lumières aux arbres ou tout autre objet est interdit.
- L'administration du camping ne peut être tenue responsable des dommages, blessures ou pertes par accident, feu ou vol.
- Les cordes à linge sont interdites.
- Il est strictement interdit de surcharger votre prise de courant.
- Les voitures de golf, scooter électrique et trottinette électrique sont strictement interdit pour les voyageurs.

Loi sur le tabac au Québec

- Il est interdit de fumer et de vapoter du tabac dans les aires de jeux, à l'intérieur des établissements et à moins de 9 mètres de toute porte, prise d'air ou fenêtre qui s'ouvre.
- Il est interdit de fumer et de vapoter du cannabis à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, dans les aires de jeux et à moins de 9 mètres de ces lieux..

En effectuant cette réservation, vous reconnaissez et convenez que Domaine de la Chute, à sa seule discrétion et dans toute la mesure permise par le droit applicable, peut refuser de fournir un service ou annuler toute réservation actuelle ou future (y compris des réservations faites selon des périodes de réservation différentes) à tout moment, avec ou sans préavis, et avec ou sans justification. Nous n'annulons pas et ne refusons pas de fournir un service pour des raisons interdites par la loi.

Si nous annulons une réservation pour une autre raison qu'un manquement de votre part à nos règles ou modalités, nous rembourserons les montants que vous avez payés pour le séjour annulé. Si nous annulons une réservation en raison d'un manquement de votre part (y compris une conduite dangereuse, perturbatrice ou abusive, un défaut de paiement, une fausse déclaration ou une violation des règles du terrain de camping), les remboursements (le cas échéant) seront traités conformément à notre politique de remboursement affichée, et il est possible que nous réduisions le montant des remboursements pour couvrir des frais, des dommages ou des coûts.

AVIS AUX UTILISATEURS DES INSTALLATIONS DE PROPRIÉTÉ ACCEPTATION DES RISQUES ET EXONÉRATION ET RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT - Ces conditions affecteront vos droits juridiques.

« Activités » dénotera, sans limitation, toutes activités associées ou liées aux sports nautiques, au camping avec véhicule récréatif, aux randonnées pédestres, à la pêche et à toutes activités récréatives offertes par Parkbridge Lifestyle Communities Inc. ou n'importe quelles de ses associations bénévoles ou communautaires (dénommées collectivement « Parkbridge »), y compris la formation et l'enseignement, ainsi que, mais sans s'y limiter à l'usage des structures de jeu, lieux de pique-nique, champs, terrains sportifs, plages, lacs, lacs artificiels, piscines, parcs, pistes, sentiers, chemins, terrains et stationnements.

« Propriété » dénotera, sans limitation, tous locaux, terres, bâtiments, installations, structures de jeu, champs, terrains sportifs, plages, lacs, lacs artificiels, piscines, parcs, pistes, sentiers, routes, terrains et stationnements et équipement appartenant ou loué par Parkbridge.

En considération que Parkbridge permet à l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ sur sa Propriété d'utiliser et bénéficier de la Propriété et participer aux Activités, l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ donne son consentement aux suivantes :

1. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ ASSUME ET ACCEPTE, SANS LIMITATION, TOUS LES RISQUES ET LES DANGERS liés à l'utilisation de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ et de l'appréciation de la Propriété et de la participation à toutes Activités.
2. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ ASSUME TOUTE LA RESPONSABILITÉ à comprendre et suivre les règles et les pratiques sécuritaires liées à l'utilisation et l'appréciation de la Propriété, la participation à toutes Activités et pour sa propre sécurité personnelle.
3. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ RENONCE À TOUTES RÉCLAMATIONS qu'il ou elle a ou pourrait avoir dans l'avenir envers Parkbridge et sa société mère, ses filiales ou ses entités affiliées et leurs directeurs respectifs, officiers, employés, agents, bénévoles, entrepreneurs et ayants droit résultant de ou lié, directement ou indirectement, à la présence de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ, ou à l'usage et l'appréciation de la Propriété de Parkbridge par ce dernier et la présence de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ, ou la participation, à toutes Activités.
4. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ LIBÈRE Parkbridge de toute responsabilité de perte, dommage, blessure ou frais qu'il ou elle peut subir ou encourir en raison de sa présence à, ou l'utilisation et l'appréciation de, la Propriété et la présence, ou la participation à, toutes Activités, en raison de quelque cause que ce soit, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, LA RUPTURE DE CONTRAT OU L'INFRACTION DE TOUT DEVOIR STATUTAIRE DE SOIN, Y INCLUT TOUTE OBLIGATION DE DILIGENCE EN VERTU DE LA LÉGISLATION DE RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS APPLICABLES DE LA PART DE PARKBRIDGE, OU AUTRES PARTICIPANTS OU TOUTE AUTRE PERSONNE.

Facebook: @CampingsParkbridgeQuébec
Instagram: @campingsparkbridgequebec



Parkbridge